



Programme de travail du CESGR GT 4 « Santé » sous présidence rhénane-palatine 2023-2024

Président : Henri LEWALLE

Préambule

La présidence sarroise et lorraine (Grand-Est) de la Grande Région (GR) ont été marquées par la pandémie de la covid-19 qui aura causé presque 20.000 décès dans les territoires composants la GR, depuis son émergence en mars 2020. Cette crise sanitaire a souligné l'impact et la détermination de la situation sanitaire sur l'économie, le travail, la vie en société, etc.

La résurgence de l'impact des maladies infectieuses a mis en exergue l'importance de l'organisation et de la gestion des systèmes de santé en pointant leurs carences (pénurie de matériels médicaux et de protection, impréparation des planificateurs des systèmes de santé, limitation de l'offre de services en soins intensifs, ...). Elle a fait émerger le rôle déterminant des professionnels de santé qui ont été très impactés. Au sein de la Grande Région, on a pu observer un élan de solidarité s'exprimer à travers le transfert de patients français vers des établissements de soins allemands et luxembourgeois.

Stratégie d'action

La crise sanitaire nous enseigne l'indispensable nécessité de coopérer entre les systèmes de santé des régions constitutives de la Grande Région.

Cette ligne stratégique s'inscrit dans la continuité des travaux du groupe de travail santé du CESGR (GT4) réalisés sous la précédente présidence rhénane palatine 2013-2014, la présidence wallonne 2015-2016, la présidence luxembourgeoise 2017-2018, la présidence sarroise 2019-2020 et la dernière présidence lorraine (GE) 2021-2022.

Elle s'appuie sur la déclaration d'intention des Ministres de la Santé des différentes composantes régionales de la Grande Région du 11 décembre 2020 et sur la motion adoptée le 16 juin 2020 par le GT 4 et présentée le 20 janvier 2021 au Sommet de clôture de la Présidence sarroise de de la Grande Région de « ***faire de la Grande Région une région modèle dans l'UE en matière d'accès aux soins transfrontaliers et de coopération sanitaire*** ».

Méthode

Afin d'étendre aussi largement que possible les réflexions et travaux du GT4, celui-ci intégrera

comme experts dans ces réunions les opérateurs du projet Interreg V GR COSAN et du projet Interreg VI GR REMOCOSAN qui sont représentatifs des différents types d'acteurs des systèmes de santé des différentes composantes de la GR.

Axes de travail

Le GT4 propose sous présidence rhénane-palatine de déployer ses travaux en vue de :

- Doter la Grande Région d'instruments juridiques homogènes créant une base légale pour développer des coopérations sanitaires transfrontalières au sein des différents espaces frontaliers des composantes de la Grande Région. A ce jour, la Belgique et la France ont signé un accord-cadre de coopération sanitaire (traité sanitaire) le 1^{er} juin 2005, l'Allemagne et la France le 22 juillet 2005, la France et le Grand-Duché de Luxembourg en 2017, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg le 29 mars 2023. Il ne manque plus qu'un accord-cadre entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg pour que l'ensemble de la Grande Région soit doté de tous les instruments juridiques nécessaires pour développer des coopérations sanitaires. Le GT4 s'efforcera durant la présidence rhénane-palatine d'atteindre cet objectif.
- Soutenir toute forme de coopération sanitaire transfrontalière au sien de la Grande Région que ce soit sous la forme de ZOAST, territoires de santé transfrontaliers, création de maisons de santé pluridisciplinaires transfrontalières etc., afin d'améliorer l'accès aux soins transfrontaliers des patients sans obstacle juridique, administratif ni financier, réduire les coûts sociaux et mutualiser l'offre de soins frontalière.
- Soutenir toute forme de coopération transfrontalière en matière d'aide médicale urgente afin de réduire le temps d'intervalle médicale libre pour que les patients soient pris en charge le plus rapidement possible dans les espaces frontaliers de la Grande Région grâce au développement d'une articulation entre les véhicules terrestres et hélicoptères intervenant dans les espaces frontaliers de la GR.
- Favoriser la mobilité des professionnels de santé au sein de la Grande Région qui connaît comme de nombreuses « Euregio » au sein de l'UE une pénurie de professionnels de santé malgré les dispositions prises par différents Etats membres pour réduire les normes de contingentement d'accès aux professions de santé. Cette pénurie risque de s'accroître au cours des prochaines années en attendant l'impact des décisions prises du fait notamment du vieillissement démographique, de l'accroissement des maladies chroniques et du vieillissement des professionnels de santé eux-mêmes.
- Porter une attention particulière à l'évolution de la démographie et son impact sur les systèmes de santé ainsi qu'au vieillissement démographique, à la croissance des pathologies chroniques ainsi qu'à la nécessité de déployer des actions, de prévention, de promotion à la santé et d'éducation thérapeutique du patient.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de coopération sanitaire au sein de la Grande Région par une invitation aux opérateurs des projets Interreg VI GR en santé à informer et associer le GT4 sur les projets déposés, leurs objectifs, leurs travaux et réalisations.
- Soutenir le projet Interreg VI GR REMOCOSAN à l'instar du soutien apporté au projet Interreg V GR COSAN.

- Entrevoir l'opportunité d'organiser un nouveau séminaire « santé transfrontalière » à l'instar de celui organisé à Metz le 28 avril 2022 avec le soutien de la Rhénanie- Palatinat à Trèves.

Le présent programme de travail du GT4 « Santé » a été présenté, discuté et adopté à l'unanimité, sous la Présidence de la Rhénanie-Palatinat, lors de l'Assemblée plénière du CESGR à Trèves en date du 15.06.2023.